

rium cum burgo adjacenti.... Cet acte est sous la date de 1191.

Il est de nouveau fait mention de ce bourg en 1196, dans la cession du château que nous avons analysée. Ici nous trouvons quelques détails sur l'état de la ville, ses officiers et ses limites, lesquelles paraissent différer peu de celles qu'elle a aujourd'hui. Déjà elle était ceinte de murs, du moins partout où elle n'était défendue ni par l'Albarine ni par le château. (V. Guichenon. *Hist. de Savoie. Preuves.*)

En 1252, le comte de Savoie Amé IV donne, entr'autres domaines, à son frère Pierre, le château de Saint-Rambert pour apanage. (De la Teyssonnière, *Recherch.* III. 9.)

L'an 1263, Pierre, comte de Savoie, à son retour de Turin, s'arrêta au château de Saint-Rambert avant de passer en Angleterre. Là, en présence de Jean, évêque de Belley, et de Pierre abbé de Saint-Rambert, il reçut de Rodolphe, comte de Genevois, l'hommage que celui-ci lui devait pour plusieurs châteaux. (De la Teyssonnière, *ib.* p. 28.)

Par son testament en date du 6 mai 1268, le même Pierre, comte de Savoie, donna, entr'autres terres, le château de Saint-Rambert à sa fille Béatrix, femme du dauphin de Viennois; mais il faut supposer qu'à la mort de cette princesse les successeurs de Pierre reprirent ce château conformément à l'acte de cession de 1196, puisque nous les voyons y exercer ensuite différents actes d'autorité. (*ib.* 28.)

En 1288, Amé V, comte de Savoie, donne aux habitants de Saint-Rambert des franchises et privilèges semblables à ceux de la ville de Bourg.

Cent cinquante ans s'écoulaient pendant lesquels l'importance de Saint-Rambert s'accroît graduellement par la réunion d'une foule de petits états dont il occupe le principal passage. La résidence momentanée des juges du Bugey, lui avait aussi été fort avantageuse; mais ceux-ci ayant été transférés à Rossillon vers la fin du XIV^e siècle, sa prospérité s'arrêta, et sa population commença même à décroître. En conséquence, les habitants se plaignirent à leur seigneur, Louis duc de Savoie, et, au mois de juin 1442, ils en obtinrent des franchises. Quoique, dans cette charte citée par